



AVIS PUBLIC

**DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 82-704
DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX**

AVIS est donné de ce qui suit :

À sa séance qui se tiendra le 20 août 2024 à 19 h 30 dans la salle du conseil, au 12001, boulevard De Salaberry, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 82-704 suivante :

Immeuble affecté

Bâtiment au 43 – 45, boulevard Brunswick
N° de cadastre: 2 262 268
N° de dossier: DM-167

Nature de la dérogation

- Permettre un retrait avant (sud) variant entre 6 m et 8 m (19,69 pi et 26,25 pi) donnant sur le boulevard Brunswick, alors qu'un retrait avant minimum de 15,24 m (50 pi) est requis ;
- Permettre un retrait avant (est) variant entre 2,2 m et 7,45 m (7,22 pi et 24,44 pi) donnant sur la rue Davignon, alors qu'un retrait avant minimum de 13,71 m (45 pi) est requis ; et
- Remplacer le plan d'implantation « Plan d'implantation, n° dossier 51440, n° minute : 14232 », préparé le 10 mars 2022 par Robert Katz, arpenteur-géomètre, par le plan d'implantation « Plan d'implantation, n° 5, n° dossier 53192, n° minute 15663 » préparé le 6 juin 2024 par Robert Katz, arpenteur-géomètre, et ce, pour l'ensemble du site.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 1^{er} août 2024.

NANCY GAGNON, greffière adjointe